

Le programme de **Développement des compétences** permet aux personnes qui y sont admissibles de recevoir une aide financière pour la formation professionnelle nécessaire à leur retour sur le marché du travail.

Objectif du programme

Le programme de **Développement des compétences** offre une aide financière aux personnes admissibles qui doivent suivre une formation professionnelle pour conserver leur emploi. Ces personnes doivent s'inscrire et payer elles-mêmes les frais inhérents à cette formation, en ayant recours à l'aide financière offerte dans le cadre de ce programme.

Qui peut en bénéficier?

Pour être admissible au programme de Développement des compétences (DC), vous devez être sans emploi, votre situation doit correspondre à la définition de « prestataire de l'assurance-emploi (AE) » de l'Entente Canada-Colombie-Britannique (EDMT) et vous devez être une personne à l'égard de qui :

- a. une période de prestations a été établie ou a pris fin au cours des 36 mois (trois ans) précédant la date de la demande d'aide; ou,
- b. une période de prestations pour congé de maternité ou congé parental a été établie dans les 60 mois (cinq ans) avant la date de la demande d'aide, après laquelle vous êtes demeuré/e hors du marché du travail afin de vous occuper de votre enfant ou d'un enfant récemment adopté et vous désirez maintenant retourner sur le marché du travail.

D'autres conditions peuvent s'appliquer. Pour plus de renseignements sur les critères d'admissibilité susceptibles de s'appliquer dans le cadre de ce programme, communiquez avec Enquiry BC.

Montant des prestations

Les frais admissibles couverts par le programme Développement des compétences peuvent comprendre les frais de scolarité, les frais de subsistance, les frais de garde des personnes à charge, les besoins liés à une incapacité et les frais de transport. Les personnes admissibles doivent généralement contribuer au coût de leur formation. Les niveaux de financement sont négociés en fonction des besoins financiers propres à chaque personne.

Les personnes dont la demande d'aide financière est approuvée et qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi peuvent continuer d'en recevoir jusqu'à la fin de leur période de prestations.

Comment puis-je obtenir plus de renseignements?

Votre fournisseur de Services d'aide à l'emploi (SAE) peut vous renseigner davantage sur ce programme. Vous pouvez aussi vous adresser à **Enquiry BC**.

Les services d'Enquiry BC sont offerts de 7 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi.

Victoria : **250 387-6121**

Vancouver : **604 660-2421**

Ailleurs en C.-B. : **1 800 663-7867**

Appareil de télécommunication pour sourds (ATS)

Vancouver: **604 775-0303**

Ailleurs en C.-B. : **1 800 661-8773**

Vous trouverez aussi les coordonnées des bureaux des SAE et de l'information sur Employment and Labour Market Services (*Services à l'Emploi et au Marché du travail*) dans Internet.